



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 32
Abstentions :
Pour : 32
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le 26 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Camille BRANCHEREAU, Linda DION, Oscar NAVARRO, Myriam BASOSILA M'BEWA

Était absent : Philippe RODRIGUES

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Denis BRIANT, Myriam BASOSILA M'BEWA à Erwan BOUVAIS

Christophe BOUVIER-BRAULT a été élu Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL VILLE**DL_2023_06_19**

Madame CORNO expose :

Monsieur HUBERDEAU comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de SAINT HERBLAIN, a fait parvenir le compte de gestion définitif de l'exercice 2022 relatif au budget principal de la Ville, le 1^{er} juin 2023.

Aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'adopter, préalablement au vote du compte administratif tenu par l'ordonnateur, le compte de gestion du comptable public, le non-respect de cette procédure pouvant entraîner l'annulation du vote du compte administratif (Conseil d'Etat 3 novembre 1989 M. Ecorcheville et autres, et Conseil d'Etat 28 juillet 1995 Mme Medes).

Les résultats constatés au compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif tenu par la Ville.

Il convient toutefois de noter qu'une opération non budgétaire liée à la constitution d'une 1^{ère} provision pour risque et charges en lien avec les CET (comptes épargne-temps) apparaît dans le compte de gestion 2022 (colonne 5), mais sera entièrement neutralisée l'anne suivante dans le compte de gestion 2023. Elle ne doit donc pas être prise en compte pour calculer le résultat de clôture fin 2022, repris ensuite dans le cadre du budget supplémentaire 2023. La DGFIP a donné confirmation de cette position, par écrit, le 2 juin 2023.

L'état des résultats de clôture issu du compte de gestion est joint en annexe à la présente délibération.

Vu l'avis de la Commission Ressources réunie le 12 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'APPROUVER le compte de gestion 2022 de la Ville établi par le service de gestion comptable de Saint Herblain ;**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,


CHRISTOPHE BOUVIER-BRAULT

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,


FABRICE ROUSSEL

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
Mme la directrice régionale des finances publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Laurent HUBERDEAU
M Laurent HUBERDEAU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
DU 01/01/2023 AU 20/03/2023

044017 SGC SAINT-HERBLAIN

Population 19933
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	42
1 Balance des comptes	Etat III-1 43
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 85
ETAT D'ANOMALIES DES CONTROLES D'EDITION	87



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

15500 - LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-91 781,45		-132 608,81	-387 075,00	-611 465,26
Fonctionnement	1 151 520,89	949 339,89	2 026 478,99		2 228 659,99
TOTAL I	1 059 739,44	949 339,89	1 893 870,18	-387 075,00	1 617 194,73
II - Budgets des services à caractère administratif 15502-ESP CULT CAPELLIA LA CHAPELLE					
Investissement	-81 387,13		99 701,21		18 314,08
Fonctionnement	156 950,95	125 228,13	45 686,47		77 409,29
Sous-Total	75 563,82	125 228,13	145 387,68		95 723,37
TOTAL II	75 563,82	125 228,13	145 387,68		95 723,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 135 303,26	1 074 568,02	2 039 257,86	-387 075,00	1 712 918,10